

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1138

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, M. Henriët, M. Lioger, M. Freschi, Mme Françoise Dumas, Mme Riotton
et M. Templier

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 41, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la date d'application du contrat d'engagement républicain aux fédérations sportives au 31 décembre 2023 comme adopté par le Sénat.